



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Conséquences de la fin du confinement pour les personnes sans-abri

Question écrite n° 30801

### Texte de la question

M. Benjamin Griveaux attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, sur les conséquences de la fin du confinement pour les personnes sans-abri. Face à l'urgence sanitaire des derniers mois, le Gouvernement a pris diverses mesures de mise à l'abri des personnes sans domicile fixe. 20 000 places d'hébergement supplémentaires ont ainsi été ouvertes. Pour mettre à disposition ces places, des hôtels ont été réquisitionnés, ce qui a permis d'agir rapidement. L'enjeu de la sortie du confinement est d'assurer l'accompagnement des personnes sans-abri. Grâce à la prolongation, jusqu'au 10 juillet 2020, de la période hivernale, la consigne est d'éviter toute sortie sèche pour les 177 600 personnes hébergées. Toutefois, les remises à la rue semblent se multiplier en Île-de-France et des questions demeurent pour les structures d'hébergement d'urgence et pour les personnes sans-abri. Les associations gestionnaires de centres d'hébergement reconnaissent l'effort du Gouvernement pour mettre à l'abri le plus grand nombre de personnes. Dans la plupart des départements, le numéro d'urgence 115 a réussi à répondre à toutes les demandes. Mais depuis le mois de mai 2020, il subit une hausse d'appels de personnes sans solution d'hébergement. D'autre part, les places qui avaient été libérées dans les structures touristiques ne sont plus disponibles depuis la reprise de l'activité. Les hébergeurs récupèrent progressivement leurs locaux et la volonté d'éviter toute remise à la rue se heurte, en Île-de-France, au manque de logements. Cette situation soulève des inquiétudes, d'autant que, parmi les personnes hébergées, beaucoup sont des familles monoparentales. En outre, les structures d'hébergement ont dû réduire leurs capacités d'accueil afin de se conformer aux gestes barrières. À l'heure où les risques sanitaires persistent et alors que les personnes sans-abri ont connu quelques mois d'apaisement, le retour à la rue pourrait s'avérer lourd de conséquences. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour assurer la protection et la mise à l'abri de ces personnes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Benjamin Griveaux](#)

**Circonscription :** Paris (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30801

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** [Ville et logement](#)

**Ministère attributaire :** [Logement](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2020](#), page 4558

**Question retirée le :** 18 mai 2021 (Fin de mandat)